



03116504

TRIBUNAL DE COMMERCE

Palais de Justice II
rue Clarisse, 115
B 1400 NIVELLES
Greffe

29 OCT. 2003

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2003 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **"BELGIAN FLIGHT SCHOOL"**

Forme juridique Société Anonyme

Siège 1325 DION-VALMONT, Avenue des Attelages, 30

N° d'entreprise 0433500324

Objet de l'acte **Modifications statutaires**

S' est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme "BELGIAN FLIGHT SCHOOL", ayant son siège social à 1325 Dion-Valmont, Avenue des Attelages, 30, inscrite au registre de commerce de Nivelles sous le numéro 62 929, et immatriculée à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro 433.500 324, constituée suivant acte reçu par le Notaire Jean JACOBS, à Bruxelles, le dix-sept février mil neuf cent quatre-vingt-huit, publié aux annexes du Moniteur Belge du seize mars suivant, sous le numéro 880316-255, dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le Notaire Pierre-Paul vander BORGHT, à Schaerbeek, le six juin deux mil un, déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nivelles, le vingt-sept juin suivant; inscrite au Registre du Commerce de Nivelles, sous le numéro 62 929, et à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, sous le numéro BE 433 500 324

L'Assemblée a décidé à l'unanimité les décisions suivantes, après avoir délibéré

PREMIERE RESOLUTION.

Transfert du siège social

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de transférer le siège social à 6280 Gerpinnes, rue des Tayettes, numéro 5.

DEUXIEME RESOLUTION

Conseil d'Administration - Nomination

L'Assemblée a confirmé à l'unanimité la nomination en qualité d'administrateurs de la société de Monsieur Philippe BLOCKMANS et de Madame Anne BAUS, qui acceptent. Leur mandat est gratuit

Elle a pris acte de la démission de leur mandat d'administrateur-délégué et d'administrateurs de Madame Manuelle GALAND, de Monsieur Jean-Marc TURIN et de Monsieur Jean-Michel TURIN.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de limiter à deux le nombre d'administrateurs et ce, tant que les conditions légales le permettent

Acte est donné de la démission des trois administrateurs existants

- Madame Manuelle - Isabelle - Marie-Anne GALAND, Administratrice-Déléguée,
- Monsieur Jean-Marc - Christophe TURIN, Administrateur;
- Monsieur Jean-Michel - Gaston TURIN, Administrateur

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée a décidé à l'unanimité que la société sera représentée dans tous les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel et en justice, soit par deux administrateurs, soit par l'administrateur-délégué seul

CINQUIEME RESOLUTION

En suite des décisions prevantées et pour mettre les statuts en concordance avec celles-ci, l'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier comme suit les articles suivants des statuts :

A - Article 2 - Siège social

Modification du premier paragraphe .

"Le siège social est établi à 6280 Gerpinnes, rue des Tayettes, numéro 5 "

B - Article 12 - Composition du Conseil d'Administration

Le texte ancien est remplacé par les dispositions suivantes :

"La société est administrée par un conseil composé de deux membres au moins, tant que les dispositions légales le permettent. Sinon, il sera composé de trois membres au moins "

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

C - Article 19 - Représentation - actes et actions judiciaires

Le texte de l'article 19 est remplacé par le texte suivant .

"La société est représentée dans tous les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel et en justice .

- soit par deux administrateurs qui n'ont pas à justifier à l'égard des tiers d'une décision préalable du Conseil d'Administration

- soit par l'administrateur-délégué seul.

- soit par un mandataire spécial, dans les limites de son mandat "

CLÔTURE

1°- Le Président de l'Assemblée a confirmé que les différents points figurant dans l'ordre du jour ont bien été traités

2°- La coordination des statuts se fera par les soins du Conseil d'Administration

Conseil d'Administration

Et ensuite s'est réuni le Conseil d'Administration de ladite société, dont les deux administrateurs sont présents, lequel Conseil a désigné à la fonction d'administrateur-délégué Monsieur Philippe BLOCKMANS, qui a accepté

SPRL Michel DUMONT - Notaire
NOTAIRE
Boulevard Audent, 26 Bte 2
6000 CHARLEROI
Tél. : 071/31.47.18